

L'ABELLE.

IMPRIMERIE POUR LES JOURS, PAR F. DELAUNAY. N° 111 - L'ORLEANS. Mercredi, 26 Novembre 1828.

RETOURS OFFICIELS. Election du Président des Etats-Unis, Dans l'Etat de la Louisiane.

Table with 5 columns: Noms des Paroisses, Adm, Jack, Majorité, Total des voix. Lists parishes like Orleans, St. Bernard, Plaquemine, etc.

Majorité pour Jackson—527.

LEGISLATURE D'ETAT. Chambre des Représentants.

SEANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 1828. Présidence de M. A. B. Ronnin.

A dix heures la séance est ouverte. Après la lecture du procès verbal, quatre membres nouvellement arrivés prêtent serment.

L'Orateur désigne pour faire partie du Comité Judiciaire, dont la formation a été décidée hier par l'adoption d'une résolution, MM. Turner, Waggaman, Johnston, Lawrence et Landeau.

Le membre d'Etat Baton Rouge, rapporteur de la commission à laquelle a été ée référé la demande en dispensa n d'âge de majorité pour le sieur Charles Devall, présente une résolution en faveur de ce pétitionnaire.—Seconde lecture à demain.

L'ordre du jour est la seconde lecture de la résolution proposée dans la séance d'hier par la commission à laquelle avait été référé la demande de Nancy Bankston.—Cette lecture faite, on demande la troisième pour demain.

M. Barthe, d'Orléans, présente les deux bills annoncés hier.—Seconde lecture à demain.—Lorsque la Chambre s'occupera de l'adoption de ces deux bills, nous donnerons quelques détails sur leur objet.

On apporte trois messages du Sénat. Par le premier, ce corps informe la Chambre qu'il a concouru à la résolution qui a pour objet la formation d'un Comité Judiciaire. Il a rempli le blanc par le nombre 3, et a désigné MM. Moreau Lislet, Ranfallet et Declouet pour faire partie de ce comité de la part du Sénat.

Par le second message, le Sénat requiert le concours de la Chambre à une résolution tendant à nommer un comité pour s'occuper de l'état actuel des prisons, et faire un rapport sur les améliorations ou agrandissements qu'elles pourraient nécessiter, et qui devront être exécutés aux frais de l'Etat. Le Sénat a désigné MM. Lacoste et Karr pour faire partie de ce comité en son nom.—La Chambre approuve cette résolution, et remplit le blanc relatif au nombre de membres de sa part par 3. L'Orateur nomme MM. Durand, Métoyen et Byer de ce comité.

Par le troisième message, le Sénat requiert le concours de la Chambre à deux résolutions; la première a pour objet d'autoriser les représentants de la Louisiane au Congrès à réclamer certaines sommes qui sont dues par le gouvernement général à cet Etat. Elle est adoptée.—Après la première lecture de cette résolution, le membre qui l'a proposée demande qu'on procède immédiatement à la seconde, et motive cette motion par diverses considérations.—On demande la troisième lecture; elle est renvoyée à demain.

Un membre de St. Landry, au nom du comité auquel avait été référé la pétition du sieur Haw, ci-devant sheriff de ladite paroisse, présente une résolution tendant à fournir à ce pétitionnaire les moyens de s'acquitter envers l'Etat.—Après la première lecture de cette résolution, le membre qui l'a proposée demande qu'on procède immédiatement à la seconde, et motive cette motion par diverses considérations.—On demande la troisième lecture; elle est renvoyée à demain.

Un membre de St. Landry annonce qu'il introduira sous peu un Acte pour autoriser la création d'un bataillon de volontaires dans la paroisse qui le représente. Un membre d'Etat Baton Rouge, propose une résolution tendant à réunir ce jour à une heure après midi, les deux Chambres en Assemblée Générale, pour procéder à la nomination d'un Imprimeur d'Etat.

M. Plin, d'Ouest-Baton Rouge, objecte que le Sénat étant déjà ajourné, cette résolution ne saurait être prise en considération.—D'ailleurs, personne n'ayant demandé la dispension des règles, cette résolution est déposée sur le bureau.—On demande l'ajournement de la séance à demain.—Rejeté.

M. Turner, d'Ouest-Feliciana, ayant appris qu'il existait quelques différences d'opinion parmi les membres du comité permanent d'Electon, relativement au droit qui pourrait avoir ce Comité de citer et d'écouter des témoins dans les différents cas qui sont soumis à son investigation, désirant que le rapporteur de ce comité voudrait faire part à la Chambre de ce fait, s'il est vrai qu'il existe; car dans ce cas l'honorable membre pense qu'il serait urgent d'accorder ce droit au comité, s'il ne l'a pas, ou d'éclaircir ses doutes à cet égard si les lois existantes y ont pourvu d'une manière satisfaisante.

Le membre de St. Landry, rapporteur du Comité d'Electon, prend la parole et avoue à la Chambre que la dissidence d'opinions dont le préopinant vient de parler a en effet existé dans le comité. Du reste, ce comité n'est installé que depuis hier, et il n'a pu procéder encore à aucun travail, parce qu'il n'a reçu qu'une partie des certificats d'electon qu'il est appelé à examiner, et par suite, il est obligé de différer le rapport général qu'il se propose de faire pour ne pas revenir à plusieurs fois sur le même sujet. L'honorable Rapporteur observe à l'égard des membres dont l'electon est contestée, que le comité n'a aucun document sur lequel il puisse assseoir une opinion, autre que les protestations elles-mêmes.

M. Turner, considérant l'importance d'accorder au dit comité tous les moyens de procéder à une investigation telle qu'il le mette à même de prononcer sur ces contestations en toute connaissance de cause et après s'être entouré de tous les faits qui peuvent éclairer sa religion, propose une résolution tendant à l'investir de ce droit, c'est-à-dire, à l'autoriser à citer et entendre des témoins, faire venir des papiers, etc.

On demande l'Adoption.—M. Johnston des Rapides, se lève contre et demande la discussion sur cette résolution soit ajournée à demain, parce qu'il croit qu'il est nécessaire de laisser à chacun des membres le tems de se rappeler les dispositions précises des lois existantes, concernant les contestations qui peuvent s'élever sur l'electon des représentants.

Après une assez longue discussion sur cette motion, la Chambre l'adopte et prononce le renvoi à demain de la discussion sur l'adoption de la résolution proposée par M. Turner.

Il est une heure; sur motion, la Chambre s'ajourne à demain à dix heures.

Les différents objets d'intérêt public sur lesquels le Message du Gouverneur appelle l'attention des deux Chambres, nous paraissent tous d'une haute importance; il faut espérer que les délibérations auxquelles ils donneront lieu amèneront quelques résultats et réalisent tout en fin des vœux que nous cessons de faire depuis longtemps les Louisianais sincèrement amis de leur pays.—La Nouvelle-Orléans, par sa position topographique est destinée à devenir la seconde ville de l'Union américaine, et peut être du continent; mais il faut travailler à une foule d'améliorations, qui tout en augmentant les sources de sa prospérité assainissent encore une atmosphère trop funeste aux étrangers et qui conséquemment contribue puissamment à retarder chez nous les développemens de l'industrie. Le dessèchement des marais qui bordent dans presque toute son étendue le Delta de la Louisiane, ne paraît être chose impraticable que parce que l'accroissement de la population, quelque rapide qu'il ait été, n'a pas encore rendu nécessaire la culture de ces marais; les contrées immenses qui s'étendent à l'Ouest du Mississipi, ces contrées presque encore incultes, mais où le sol vierge offre partout des signes d'une fécondité qui doit payer au centuple les travaux du cultivateur; révoquent encore longtemps la surabondance de nos populations de l'Ouest; mais quand bien même il serait difficile d'assigner un terme aux émigrations annuelles qui se font dans ces contrées, il ne serait pas de démontrer qu'une foule de circonstances feront rechercher en tous tems, et d'autant plus que le commerce et l'industrie s'accroîtront ici, toutes les parties habitables de la basse Louisiane, qui couvrent encore d'épaisses forêts et de marécages.—Nous n'entrons pas dans le détail de ces circonstances, parce qu'elles sont connues de quiconque a habité ces pays seulement pendant quelques années; et quant à ce que nous venons de dire du dessèchement des marais, nous pensons qu'on peut en trouver les preuves dans une brochure publiée il y a peu de tems, par un homme qui a consacré une grande partie de sa vie à étudier les moyens de prévenir les débordemens du Mississipi, et qui vient d'offrir au public le résultat de ses méditations. Nous donnerons incessamment en français les prospectus de ce petit ouvrage, à la traduction duquel nous nous proposons de travailler. Nous le croyons digne de plus d'attention qu'il n'en a obtenu à sa première apparition.

Quoiqu'il en soit du sort du livre de M. Harrison, l'attention du gouvernement paraît se tourner aujourd'hui sur l'objet qui lui a inspiré ses méditations patriotiques; on veut faciliter le dégoût de cette surabondance d'eau qui chaque année à des époques régulières, vient nous menacer d'une complète submersion. Cette entreprise est digne d'occuper les magistrats d'un peuple éclairé et libre, mais elle est vaste, et avant de hasarder des dépenses énormes il serait à propos de s'assurer des résultats; il reste peut être beaucoup à faire aux spéculations. Nous disons des dépenses énormes, parce que nous pensons qu'en entreprenant un pareil travail on ne s'imagine point avoir atteint le but en s'immaginant à baisser le niveau d'un pied devant la ville; il faut faire disparaître les levées, ou du moins les rendre à peu près inutiles; mais nous le répétons, il y a beau-

coup à examiner avant de mettre la main à l'ouvrage.

Il n'en est pas de même du canal projeté qui doit joindre le Mississipi au lac Ponchartrain: ici tout se voit d'un coup d'oeil, et les immenses résultats qui doivent tourner au profit et à la richesse de notre opulente cité, sont aussitôt aperçus par un jeune étourdi de quinze ans que par l'homme le plus raisonnable; point d'entraves, nulle crainte de manquer le but, et quand on y réfléchit un seul instant on est surpris au dernier point qu'une pareille entreprise ait pu être retardée jusqu'aujourd'hui. Aujourd'hui... mais nous n'y sommes pas encore. Cependant, puisque tout le monde est d'accord sur l'utilité, sur l'indispensabilité de ce canal, et qu'il n'y a d'opinions différentes que sur l'endroit où il convient le plus de l'ouvrir, nous dirons la nôtre sur cet objet.

Quelle que soit la sagesse, et de bienveillance pour les intérêts et la prospérité de cet Etat que nous reconnaissons dans le Message du gouverneur, nous ne sourions cependant approuver ses idées sur la facilité que l'on aurait à ouvrir ce canal dans la partie supérieure du Faubourg de la Concorde. La batture qui se forme dans toute l'étendue de ce faubourg aussi bien que dans celle du faubourg Ste-Marie, sera toujours un obstacle insurmontable; certainement, il sera facile de creuser le canal aussi bien à travers la batture qu'à travers le Pisthème; mais ce travail sera celui des Danaïdes, car il faudra recommencer tous les ans, le heuve à chaque crue rebouchera l'entrée du canal dans toute la largeur de la batture. D'ailleurs, il est plus probable que le nétoyage du Bayou Tchoupitoulas (qui au reste n'est pas une découverte nouvelle, puisque nous nous donnons le plaisir d'aller chercher de la goume de compal sur ses bords il y a quinze ou dix-huit ans) coûterait autant que de creuser un canal dans toute la longueur de Pisthème. Il est inutile sans doute d'appuyer sur cette objection, dont tout le monde reconnaît la solidité. (a)

N'y a-t-il donc aucune raison pour choisir de préférence, pour l'exécution de ce canal, un emplacement qui de tout tems a été désigné comme le plus convenable par les personnes qui se sont occupées des résultats d'une pareille entreprise? nous ne le pensons pas. Lorsque ceux qui sont chargés de veiller aux intérêts d'une population quelconque entreprennent quelques améliorations, ils doivent autant que possible, aider aux parties souffrantes de la société; ils nous semble que la même idée doit présider aux travaux qui s'exécutent dans une ville quand on cherche à en développer le commerce et l'industrie; abandonnez à eux mêmes les quartiers où il existe des sources de prospérité qui ne peuvent jamais tarir, et tournez toute votre attention sur ceux qui paraissent devoir rester long-tems stationnaires; donnez-leur tous les moyens de sortir de cet état. Si l'on objecte que ce système n'aurait quelquefois pour résultat que de transplanter dans un quartier l'activité qui régnait dans un autre, sans aucun bénéfice pour la communauté, nous répondrons que ce n'est pas ici le cas. En effet, le Faubourg Ste-Marie a des moyens de prospérité indépendans de toutes les améliorations que l'on pourrait projeter pour le faubourg Marigny; le commerce immense des Etats de l'Ouest, qui s'accroît chaque année avec une si grande rapidité, et dont il doit toujours rester l'empire, lui assure une prospérité telle qu'avant dix ans, il surpassera toute les autres parties de la Nouvelle-Orléans. Si donc on ouvrait un nouveau débouché au commerce du lac Ponchartrain, on ne songe qu'à l'intérêt de la ville, il nous semble qu'il exige que le canal en question ne se fasse que dans le faubourg Marigny. Ce quartier est depuis long-tems dans un état de langueur qui doit appeler enfin l'attention du gouvernement; voici une belle occasion de lui fournir les moyens de se relever rapidement et de marcher de pair avec les autres. Les cultivateurs du lac y trouveront leur bénéfice, et une immense quantité de propriétés actuellement sans valeur, en acquerront plus en quelques jours qu'elles ne l'eussent fait peut-être en cinquante ans. Voilà le résultat auquel doivent viser ceux qui veulent réellement par l'exécution de ce canal créer une nouvelle source de richesse pour la Nouvelle-Orléans. Si le commerce et la propriété foncière gagnent beaucoup à l'ouverture du canal Marigny, on n'aura pas manqué le but; s'ils gagnent plus qu'ils ne le seraient en ouvrant le canal partout ailleurs, on aura atteint tout ce que l'on pouvait désirer; or, il serait facile de démontrer presque géométriquement ces deux points.

Quant aux difficultés de l'exécution, nous ne pensons pas qu'elles soient plus grandes de ce côté que d'aucun autre, et nous en référons sur cet article aux plans et aux observations du savant Ingénieur des Etats-Unis, M. le général Bernard. La Législature de cet Etat a pris en considération plusieurs objets sur lesquels le Gouverneur appelle son attention; s'il nous était permis de mêler notre voix à celles de tous les vrais Louisianais, nous lui dirions que celui du canal est le plus important de tous, et qu'il serait à souhaiter que le comité auquel il a été référé se hâtât de faire son rapport afin qu'elle pût satisfaire au vœu général en s'en occupant sérieusement.

(a) On peut faire observer encore que la presque totalité des produits des bords du lac étant destinée à être embarquée pour l'étranger, il serait impolitique et contre l'intérêt même des cultivateurs de les obliger à aller déposer ces produits à l'autre extrémité de la ville, où ils ne seraient rapportés au lieu de l'embarquement qu'avec des frais énormes de charrois.

SAINGSUSS fraîches à vendre chez 27 rue de la... F. OR OL & Co. BUREAU—100 requins de Beurre, par 13 sept. WM. B. JOLLEY.

FEUILLETON.

C'est sur le navire Washington, et non sur le brick Swin, que les acteurs de cette ville se sont embarqués. Ce navire n'était pas encore arrivé à la Balise avant-hier, mais il y est attendu à chaque instant.

MIRACLE DE SAINT-JANVIER.

Je suis allé ce matin à Saint-Janvier; j'y ai été témoin du miracle de la liquéfaction du sang.

Le miracle se fait tous les jours pendant l'octave de la fête du saint qui tombe le 15 Septembre. J'ai vu de très-près la cérémonie.

Dans une armoire fermée de plusieurs clefs, et qui ne s'ouvre qu'avec beaucoup de solennité, sont renfermés un buste en argent doré contenant les os de la tête de Saint-Janvier, et une espèce d'ostensoir dans lequel, entre deux cristaux, sont placées deux fioles renfermant une matière rouge, obscure, assez semblable à du sang coagulé.

Un chanoine de la chapelle de Saint-Janvier, revêtu de ses habits de chœur, et après avoir fait voir au peuple que le sang est dur, le pose sur un piédestal d'argent sur l'autel; il va ensuite chercher le buste du saint qu'il place également sur un autre piédestal, de l'autre côté de l'autel.

On dépouille ce buste des ornemens assez simples dont il est décoré et qui consistent en une mitre et une espèce de chapelet d'étoffe rouge, et on en substitue d'autres très-magnifiques brodés en or et en argent; on ajoute à cette parure deux bouquets de roses. Le chanoine prend dans ses mains l'ostensoir contenant les deux fioles, et les tourne vers le buste du saint, sans cependant s'en approcher.

C'est alors que le miracle se fait, et non l'heure à laquelle il commence pour juger du tems employé à le produire. On chante des litanies auxquelles s'unissent les voix des assistans et les cris des femmes qui pressent le saint d'opérer le miracle, et qui l'injurient s'il ne se rend sur-le-champ à leurs vœux.

Cependant le prêtre, de tems en tems, retourne l'ostensoir qu'il tient dans ses mains pour connaître s'il s'est fait des changemens, et il répète tristement: «E dur!» tant que la matière reste dans le même état. Il lit ce mouvement trois fois avant de réussir, et à chaque fois les cris, les exclamations, les prières, les injures contre le saint redoublent. Enfin à la quatrième fois, après seize minutes d'attente, le miracle s'opère.

La matière se détache des parois du verre de la fiole, coule lentement, enfin se dilate, occupe un plus grand volume et remplit à peu près la capacité de la fiole qui est à moitié vide lorsque la matière qu'elle contient est coagulée.

Au moment du miracle, les pleurs les soupirs, les sanglots succèdent aux cris; des femmes étaient dans un état singulier de convulsions, fondaient en larmes, se jetaient à genoux; avec tous les élans de la dévotion la plus tendre; enfin chacune se priait, avec la vivacité italienne, les sentimens d'admiration et de foi dont il était pénétré.

Je ne fais aucune observation sur la nature de la matière qui donne lieu à ce phénomène. On sait combien la chimie peut former de mélanges qui par le seul changement de la température, passent de l'état solide à l'état fluide. Le prêtre n'y contribue en rien que par l'agitation qu'il donne, et peut être aussi par la chaleur de ses mains. Mais à Naples c'est un miracle, et de tous tems les miracles ont amusé les peuples et fait vivre les prêtres... Amen!

(Mémoires de Stanislas Girardin.)

MARINE.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédition. Navire Henry Tuck, Bliss, Liverpool, Lincoln et Green. Arrivés. Bateau de remorque Hercules, Harriman, ayant mis en mer le navire Bolivar et le navire Ohio. Il a remorqué dans le port le brick Swan, de Philadelphie. Il avait deux gros bâtimens en vue de la Balise: Le brick Delta était échoué sur la barre, et le brick Admittance attendait un cable et une ancre, ayant perdu les siens en descendant. Le navire Ganges, les bricks York et William ont passé la barre. Les sacs-à-laitres du William, de Boston, et du York, de St. Thomas, sont venus en ville.

L'Hercules doit repartir aujourd'hui avec le navire Chesut, pour Philadelphie. Navire Zilla, Bâté, de Bordeaux, à P H Chambréran, chargement, vins, eau de vie, mds &c à Thiac, Bonnabell, L. Grandchamp, J. Gauthier, Vve. Aycard, P. M. Chambréran, P. Lafaye, Billingham, A et Z. Cavellier, Durand, R. Lefebvre et fils, B. Campanel, A. Hodge jr. Dufour, M. Fortier, J. B. Labatut, J. Purdon, F. A. Blanc, Kolm et Bordier, Locket et à ordre—passagers, Mlle. Thiac, Mde. Debois et son fils. Brick Hancock, Hamor, de Bordeaux, cargaison rapportée.

Bateau à vapeur Natchez, des Natchez, avec 35 bls coton à J. Fawer, 304 à A. Fisk et co. 109 à Wilkins et Linton, 11 à Reynolds, Byrue et co. 29 à M. White, 196 à L. Millaudon, 72 paquets cœurs au même; 12 do à L. Adams—6 pass.

Bateau New Orleans, Sawyer, de la côte, avec 45 bls sucre à ordre. Bateau Stonington, de la côte, avec 63 bls sucre, 31 bls melle à J. Colus.

ENRÉS.

Brick paquebot Swan, Herring, en 20 jours de Philadelphie, avec un chargement assorti de mds. (Pour les noms des consignataires voyez la page anglaise.)—Le brick Swan a parlé, sur les bords de Bahama, au navire John & Elizabeth; il était parti du Havre depuis 39 ou 40 jours. Navire Florida, Tyler de New-York, chargé pour B. Salomon; B. Fouchon; J. A. Merte et co. A. Witing et co. J. Wilcox et autres. Brick Colombia, Jamison, de Norfolk, avec un chargement assorti.

En Rivière. Brick Virginia, Prince, de New-York, avec un chargement.

Ventes Publiques.

Par F. Dutillet.

Il sera vendu à l'encan, à la Bourse, le Lundi 1er de Décembre, à midi, UN LOT DE FERRE, divisé en vingt-huit lots, sur lequel s'ouvrira une ruc, aussitôt que les deux tiers de ces lots auront vendus. La vente continuera jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Les personnes qui désireront en acheter sont priées d'aller voir le plan déposé à la Bourse, ou de se transporter sur les lieux, à l'entrée du chemin du Bayou, chez Mr. B. Pluché.—Conditions au moment de la vente. 24 nov—6

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et Habitans ex. un Emplacement No. 1, dans l'Etat No. 58, du faubourg Annonciation.

Un emplacement No. 3, dans l'Etat No. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 4, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 7, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 8, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 8, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 9, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 10, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 11, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 11, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre un emplacement No. 12, dans l'Etat No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

En vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prévai, juge-associé de la Cour de Cité, lancés contre les terrains ci-dessus décrits, j'exposerai en vente à la Bourse, le Mercredi 10ème jour de Décembre, à midi, les terrains ci-dessus mentionnés. Cette vente étant la seconde et dernière, ces terrains seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, avec un intérêt de 3 pr. cent du jour de la vente, l'acquéreur fournissant billet et sécurité sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à un Acte intitulé "Acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des Cours de cet Etat, et pour d'autres objets." F. DAUNOY, Marshal.

SALLE ST. PHILIPPE.

BAL PARE.

Aujourd'hui Mercredi, 26 Novembre.

Il y aura un Bal Parc.

Prix d'Entrée:—Une piastre.

25 novembre

D. G. Borduzar & Co. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale N° 108, en débarquement du navire Rozclane de Bordeaux, les articles suivans: Gants de soie, assortis pour homme & pour femme. Do. mi-soie do. do. Demi bas de soie tigrés bords à jarretière. Do. mi-soie do. do. Do. do. unia. Do. bourre de soie do.

M. B. Z. CANONGE

S'EMPRESSE de remercier le public de l'encouragement qu'il a bien voulu lui accorder; il ose espérer que les nouveaux efforts qu'il fera acheveront de lui mériter la bienveillance de ceux qui voudront l'honneur de leur confiance. Il annonce au public qu'il a eu le bonheur de vendre à M. Hiram Houghton le quart de billet portant les Nos. 6. 8. 10, qui a gagné le quart du GROS LOT de 7000 PIASTRES.

au tirage de Mardi passé, de la Loterie de l'Eglise Catholique de Baton-Rouge. Il annonce au public qu'a commencer d'aujourd'hui il y aura des Billes à vendre de la loterie de l'Eglise Evangélique française qui doit se tirer Samedi prochain.

Prix des Billes — Entier 2 piastres et demi. Demi 1 piastre 25 cents. Quart 62 1/2 cents.

Il profite de la même occasion pour faire savoir au public qu'il exerce la profession de courtier, et qu'il se chargera de la vente de nègres, de maisons &c. Egalement, il procurera de l'argent sur de bons billets. 25 nov

RAPHAEL PEREZ & Co.

S'honneur d'annoncer aux habitans, ainsi qu'aux habitans, qu'ils viennent de faire l'acquisition de l'Hotel de la Marine, et qu'ayant fait de grandes réparations, ils l'ont mis dans un état à recevoir dignement les personnes qui y viendront. Ils continueront à le tenir sur le même pied qu'il l'était précédemment. On y trouvera tous les soirs, des Soupes aux Hurtes et Gaubots &c.

Ils profitent de cette circonstance pour annoncer aux amateurs de la danse, que la Salle a été élégamment arrangée, et qu'ils prendront des arrangements pour des Bals de Société avec ceux qui désireront en donner.